

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2022 à 20h30

Convoqué le 27 juin 2022, le Conseil municipal de Naisy-les-Granges s'est réuni en mairie, le vendredi 1^{er} juillet 2022 à 20h30, sous la présidence de Monsieur le maire, Jacky MOREL.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents :

Jean-Michel ALEX, Claude BELIARD, Etienne BIZE, Jean-Luc MARGUET, Estelle MATHEY, Jacky MOREL, Christophe RUBRECHT, Pascal SAPOLIN, Sandrine SAPOLIN.

Absent(es) ayant voté par procuration :

Michel CRETIN ayant donné pouvoir à Jean-Luc MARGUET, Eric LIMACHER ayant donné pouvoir à Jacky MOREL, Maud QUINET ayant donné pouvoir à Estelle MATHEY.

Absent(es) excusé(es) :

Adeline CARLOT, Bastien FRANSIOLY, Philippe VUILLEMIN.

Secrétaire de séance :

Jean-Luc MARGUET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 3 juin 2022
2. Urbanisme
3. Forêt
4. Terrains communaux
5. Cartes avantages jeunes
6. Ecole
7. Terrain multisports
8. Projet de salle
9. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 juin 2022

Les membres du Conseil municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 3 juin 2022. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé (Pour : 11, contre : 0, abstention : 1).

2. Urbanisme

Permis de construire :

Commune de Naisy-les-Granges
THIEBAUD Patrice et Catherine

Construction d'une salle multi-activités
Démolition d'un hangar, création abri ouvert,
rénovation menuiseries et isolation extérieure

rue du Château
4 rue de la Côte

Déclarations préalables :

MALLEN Clément
ROBERT Magali
EARL DEVILLERS

Installation de panneaux photovoltaïques
Construction d'un appentis bois
Installation de panneaux photovoltaïques
sur bâtiments agricoles

3 rue des Pellerets
1 B rue du Stade
Lieu-dit Sur la Roche

3. Forêt

- Sur proposition de la société Coforet, le Conseil municipal décide à l'unanimité de faire valoir son droit de préférence pour l'achat des parcelles C 153, 375, 440 et 441 pour une surface totale de 3 ha 60 a 25 ca. L'offre proposée est de 5 000 €.

- Le maire propose d'intégrer dans le régime forestier les parcelles D 904, 960, 961 et 964 acquises en 2019 .
Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.
- Vente en bloc sur pied : le lot des parcelles 22-23 s'est vendu le 13 juin 2022 pour 21 355 € HT à la société URBEN Bois.
- Contrat d'approvisionnement : le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux d'abattage et de débardage des parcelles B, 38, 39 et 40 à l'entreprise Gérard MERIALDO au prix de 16 € HT/m³.
Jacky MOREL n'a pas participé au vote.

4. Terrains communaux

- Lotissement de la Corvée : Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre le lot 1 (ZE 334) d'une superficie de 612 m² au prix de 37 944 € HT.
L'ensemble des lots est vendu.
- Après division de la parcelle ZB 85, le maire propose le déclassement de la nouvelle parcelle ZB 99 d'une superficie de 4 a 82 ca du domaine privé de la commune et le classement de cette même parcelle dans le domaine public.
Ce classement correspond à une partie de la rue du Stade non identifiée comme rue.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition.
- Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de régulariser, pour l'euro symbolique, les parcelles qui ont fait l'objet d'un alignement rue des Vergers.

5. Cartes avantages jeunes

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de proposer à la vente aux jeunes du village (moins de 30 ans), à partir du 1^{er} septembre 2022, la carte avantages jeunes, saison 2022/2023, au prix de 6 €.
- d'offrir la carte aux jeunes qui ont participé aux activités de la commune (opération brioche et nettoyage du village)

6. Ecole

- Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 150 € pour financer le transport de la sortie scolaire des classes de maternelle et de cours préparatoire.
- Suite au Conseil d'école du 17 juin, il est décidé d'acquérir des mallettes PPMS (Plan particulier de mise en sécurité) pour les 4 classes. M. BETARD, directeur de l'école, transmettra la liste du contenant pour créer ces mallettes.

L'équipe enseignante signale les difficultés voire l'absence de réseau téléphonique dans l'établissement, le Conseil municipal s'engage à étudier toute possibilité pour améliorer cette situation.

Le directeur signale aussi le manque d'ombre dans le terrain situé derrière l'école, il est envisagé la plantation d'arbres d'ombrage.

7. Terrain multisports

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à déposer des demandes de subvention en vue de la création d'un terrain multisports au stade. Le coût estimatif du projet est de 77 550 € HT.
La réalisation de ce projet est soumise à l'obtention d'aides financières.

8. Projet de salle

Afin de concrétiser le dossier de la salle, nous devons trouver un nom à ce bâtiment. Une réflexion est engagée sur la façon de répondre à cette question.

9. Questions diverses

➤ Enduro : l'enduro motocycliste du plateau aura lieu le dimanche 21 août sur le territoire de la commune. La zone de départ/arrivée et buvette est située en bordure de la départementale 104 au lieu-dit Grand Plain.

➤ Brocante : elle aura lieu le 15 août au centre du village et sera organisée par le comité des fêtes nouvellement installé.

➤ Vestiaires du foot : suite à l'orage du 26 juin, la toiture et l'intérieur sont endommagés. Les démarches auprès de notre assureur ont été faites. Une bâche de protection a été installée et pour des raisons de sécurité, le bâtiment est interdit au public.

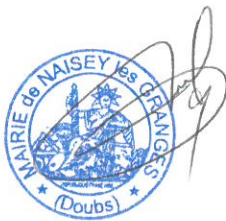
➤ Date à retenir :

02/09/2022

Réunion du Conseil municipal

Le maire lève la séance à 23h00.

Le maire,
Jacky Morel



Le secrétaire de séance,
Jean-Luc Marguet

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, representing the signature of Jean-Luc Marguet.